



CHANTILLY BADMINTON CLUB

Règlement intérieur du Chantilly Badminton Club

Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres du club. Nul ne pourra s'y soustraire puisque accepté lors de l'adhésion.

L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur ainsi que les conditions d'adhésion.

1) Certificat médical et attestation.

Le formulaire de licence doit être accompagné :

- Pour la première demande de licence : d'un certificat médical homologué FFBAD comportant la mention « autorisé à la pratique du badminton en compétition ». Le certificat est disponible sur le site internet de la fédération française de badminton et sur notre site chantilly-badminton-club.fr.
- Pour un renouvellement de licence, il est nécessaire de remplir le questionnaire de santé. En cas de réponse négative à toutes les questions, il faudra fournir l'attestation associée. En cas de réponse positive à une des questions, un nouveau certificat médical doit être fourni. Le questionnaire de santé est disponible sur le site internet de la fédération française de badminton.

Le certificat médical est valable 3 ans.

Le questionnaire de santé doit être complété par le licencié avec sérieux et sincérité. Le licencié atteste ensuite avoir répondu par la négative à l'ensemble du questionnaire de santé.

Ces documents doivent être donnés à un responsable le jour de l'inscription au club ou téléchargés lors de l'inscription en ligne.

2) Assurance.

L'assurance est comprise dans la licence fédérale. Une assurance complémentaire est disponible dans le formulaire d'inscription.

3) Responsabilité : matériel et équipement.

Chaque licencié est responsable de ses affaires personnelles. Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte et recommande vivement de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires lors des séances de badminton. L'installation et le rangement du matériel doivent être assurés par tous les adhérents. La bienveillance est de mise au sein du gymnase : l'état de la salle doit rester irréprochable (volants rangés, bouteilles vides à la poubelle, etc.). Il est impératif que l'adhérent se munisse de chaussures et d'une tenue de sport en adéquation avec la pratique du badminton.

4) Créneaux horaires.

Les créneaux horaires peuvent être modifiés d'une année sur l'autre. Ils sont communiqués en début de chaque saison aux adhérents.

Pour la saison 2024-2025, les créneaux horaires sont les suivants :

Jour	Horaires	Créneau	Modalité	Lieu	Encadrant
Mercredi	17h30-18h30	Jeunes	Entraînement	Gymnase des Bourgognes	Entraîneur
Mercredi	18h30-19h30	Adultes	Entraînement	Gymnase des Bourgognes	Entraîneur
Jeudi	17h30-20h30	Adultes	Jeu libre	Gymnase des Bourgognes	Bureau CBC
Jeudi	20h30-22h00	Adultes	Entraînement	Gymnase des Bourgognes	Entraîneur
Samedi	16h30-19h30	Adultes	Jeu libre	Gymnase des Bourgognes	Bureau CBC
Dimanche	14h00-18h00	Adultes Jeunes*	Jeu libre	Gymnase des Bourgognes	Bureau CBC Parents*

* Les jeunes inscrits à l'entraînement du mercredi ont la possibilité de venir le dimanche lors du créneau de 14h00 à 18h00 pour pratiquer le badminton en jeu libre, sous la responsabilité de leurs représentants légaux.

Adresse du gymnase : Halle des Bourgognes – 1 allée du castel 60500 Chantilly.

Pendant les vacances scolaires, l'accès à la salle pour le jeu libre se fera en fonction des disponibilités de celle-ci.

5) Cotisations.

La cotisation peut être modifiée d'une année sur l'autre. Le montant de l'inscription est valable pour la saison sportive du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante. L'inscription comprend la licence FFBAD, l'assurance et l'adhésion au club. Elle n'est effective qu'à la remise du dossier d'inscription dûment complété.

Pour l'année 2024-2025, la cotisation s'élève à :

Catégorie	Prix de l'inscription
Nouvelle adhésion	180€
Renouvellement	130€
Jeune	100€

Pour les adhérents déjà licenciés dans un autre club, la cotisation s'élève à :

Catégorie	Prix de l'inscription
Extérieur	100€

6) Tournois et compétitions.

Les inscriptions aux compétitions, les frais de déplacements, de restauration et d'hébergement sont à la charge des joueurs.

Le Chantilly Badminton Club fournit les volants pour tous les entraînements.

7) Période d'essai.

Une période d'essai est prévue pendant 2 créneaux. A l'issue de ces séances, le dossier d'inscription devra être complet pour poursuivre l'activité au sein du club. En cas de dossier incomplet à l'issue de cette période d'essai, l'accès aux terrains sera refusé.

8) Communication.

Les informations concernant la vie du club (compétitions, fermeture de la salle, réunions, soirées, etc.) seront disponibles sur :

- WhatsApp : le groupe Chantilly Badminton Club.
- Facebook : la page Chantilly Badminton Club.
- Instagram : Chantilly Badminton Club.

L'adhérent autorise la diffusion, sur le site internet du club et les divers réseaux sociaux, de photographies prises lors de compétitions sportives ou événements en relation avec le Chantilly Badminton Club. En cas de refus, l'adhérent doit faire parvenir au président un document écrit pour exprimer son désaccord qui sera pris immédiatement en compte.

9) Fonctionnement.

Le fonctionnement du club repose sur le bénévolat. Il est demandé à chacun de s'impliquer dans les tâches courantes (assemblée générale, organisation événementielle, informations diverses, etc.)

Les assemblées générales sont prévues en fin d'année sportive, courant juin.

Vous faites partie du club en tant que membre actif le jour où vous vous inscrivez à la section badminton.

Le club peut accueillir 24 personnes maximum sur 6 terrains tracés. En cas de forte affluence, un roulement est demandé aux joueurs et les matchs en simple sont déconseillés.

Le premier principe d'un sportif est de respecter son sport ainsi que son adversaire. Tout licencié présentant un mauvais état d'esprit et/ou un mauvais comportement risquant de nuire à l'image du club et du badminton, tant durant les créneaux loisirs qu'en compétition, se verra averti verbalement. Si le comportement de la personne incriminée ne s'améliore pas, les membres du bureau statueront sur les éventuelles sanctions à prendre. Ces sanctions pourront aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive en passant par la non inscription en tournoi de la dite personne.

10) Membres du bureau du CBC.

Président : M. FAVRE Jean-Baptiste

Trésorière : Mme BARD Héloïse

Secrétaire : M. SOMAZZI Quentin

Je reconnais avoir lu et accepté le règlement intérieur du Chantilly Badminton Club

Nom, prénom :

Fait à :

Le :

Signature :